

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

**VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 13 septembre 2017

Le Mercredi 13 septembre 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 07 septembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, Franck HEUTREY, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : PELAEZ Louis, MICHONNEAU Elsa,

Excusés : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, BONNIEL CHALIER Pascale,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, DELACROIX Pierre, POURCHER Victoria

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 13 septembre 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer notre Conseil d'Arrondissement, je tenais à prendre la parole pour marquer la disparition de notre collègue Chantal SANDRIN.

Chantal nous a quittés le mardi 29 août dernier dans des circonstances troublantes. La foule venue en nombre assister à ses obsèques mercredi 6 septembre a témoigné des liens sincères que Chantal avait su tisser tout au long de sa vie. L'émotion était à la hauteur du vide qu'elle laisse derrière elle.

Chantal était née le 4 décembre 1953 à Châtillon-sur-Seine. La vie ne l'avait pas épargnée. Depuis le décès de son fils, elle gardait en elle une blessure profonde, irréparable. Son regard en portait la trace.

Malgré tout, armée de son sourire, elle vivait chaque jour comme un défi. Proche de sa jeune sœur Emmanuelle, de ses nièces et neveux auxquels elle tenait tant, elle regardait résolument vers l'avenir.

Elle était l'une de ces personnes pleines d'entrain, d'allant et d'envie qui ne font pas de vague, ne créent jamais de conflits et font

l'unanimité autour d'elles. Attentionnée, généreuse et engagée, elle était toujours disposée à aider les autres et trouver toujours du temps libre pour servir l'intérêt collectif.

En parallèle d'une carrière au sein de la police nationale, elle s'était impliquée résolument dans la vie associative : conseil de quartier Grand-Trou Moulin à Vent Petite Guille, SELGT, chorale, MJC et d'autres associations.

Retraîtée depuis janvier 2015, elle continuait d'épauler ses anciens collègues policiers par le biais de la réserve civile.

Chantal avait les valeurs de la République chevillées en elle. Sa devise était : liberté, égalité, fraternité.

En 2014, elle avait fait le choix de l'engagement au sein de la vie publique. Éluë conseillère du 8^e arrondissement, Chantal était devenue adjointe déléguée aux seniors et aux liens intergénérationnels. En quelques années, elle avait su, avec discrétion et assiduité, trouver sa place au sein d'une équipe diverse et plurielle. Sa courtoisie, son humilité et son dévouement manqueront à nos aînés.

Si, dans notre action continue, nous n'avons guère le loisir de cultiver des relations personnelles entre nous, le travail en commun n'en crée pas moins des liens qui ne s'arrêtent pas au seul exercice de nos fonctions. Généralement, nous en parlons peu car nos sentiments personnels n'ont pas à interférer dans nos prises de position. Pourtant, ce travail en commun n'est pas sans forger des amitiés sincères.

Je n'irai pas plus loin dans cette voie si ce n'est pour rappeler que c'est en continuant ce travail en commun que nous rendrons le plus bel hommage à Chantal.

Mesdames et messieurs, je vous propose une minute de silence.

(Il est respecté une minute de silence.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement. Pour cela, Laura FERRARI sera notre secrétaire de séance, je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Madame FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour délibérer, notre Conseil d'Arrondissement doit être au complet. Je vous demande donc d'acter le remplacement de notre regrettée Chantal SANDRIN.

En vertu de l'article L.270 du Code électoral qui stipule que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, c'est en l'occurrence M. Frank HEURTREY, de la liste Évidemment Lyon.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'acter son installation au sein dans notre Conseil d'Administration.

Monsieur HEURTREY, vous pouvez rejoindre votre siège de conseiller.

(M. HEURTREY rejoint son siège.)

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder aussi, le travail étant intense sur le 8^e arrondissement, à la désignation du 13^e adjoint.

Par délibération n° 0820150164 du 4 mars 2015, notre assemblée a fixé à 13 le nombre d'adjoints au maire du 8^e.

Pour procéder au remplacement sur un poste d'adjoint vacant, pour quelque cause que ce soit, et en application de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, je me dois de recueillir votre assentiment quant au fait de pourvoir ce poste en vous

prononçant de nouveau sur le maintien du même nombre d'adjoints, soit 13.

Je mets aux voix cette proposition.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie. Le nombre de 13 adjoints est donc maintenu.

L'article L.2122-7-2 du CGCT précise notamment que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Dans le cas présent, s'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins ne pourront donc comporter qu'un seul nom.

Eu égard aux dispositions que je viens de vous rappeler, je vous propose la candidature de Frank HEURTREY.

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Non*)

Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection du 13^e adjoint au maire du 8^e à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages. Vous disposez sur vos pupitres de bulletins et d'enveloppes pour procéder au vote.

Mme AUZIAS et M. GLOPPE sont assesseurs.

(Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement.)

Résultat du vote

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages exprimés : 21

Nombre de votes blancs : 6

La majorité absolue étant de 14, M. Frank HEURTREY a obtenu 21 voix. Il est donc élu adjoint au maire du 8^e arrondissement.

Bienvenue à Frank HEURTREY.

Il prendra donc la 13^e place au tableau des adjoints du 8^e arrondissement.

Nous revenons à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2017

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de modification ou des demandes de parole sur ce procès-verbal du 28 juin ?

S'il n'y en a pas je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

2. Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social, Fonds associatif local et du Fonds d'initiatives locales) pour un montant total de 34 750 euros

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de voter différentes subventions pour des associations et également pour les conseils citoyens qui ont vu le jour par la loi du 21 février 2014.

Je vous rappelle pour mémoire le rôle des conseils citoyens : ce sont des groupes d'habitants qui veillent sur les besoins des différents quartiers en Politique de la Ville grâce à leur expertise du terrain. Également, ils sont porteurs d'avis et de propositions sur les projets conduits et ils participent à l'élaboration, au suivi et au pilotage de la convention territoriale et des projets de territoire.

L'État a délégué à la Ville de Lyon la mise en place de ces subventions pour accompagner ces conseils citoyens.

Nous sommes concernés pour les 4 quartiers en Politique de la Ville. Ce sont des associations porteuses qui recevront ces subventions au titre du conseil citoyen.

- Quartier des États-Unis : l'association Les États en Fête

- Moulin à Vent : l'association Albert Laurent
- Mermoz : le centre social Mermoz
- Langlet-Santy : l'association de gestion des centres sociaux des États-Unis et de Langlet-Santy

Il est également question des fonds d'initiatives locales dans cette délibération. Je vous propose d'adopter une subvention de 1 500 € à l'association Albert Laurent pour la création d'une fête au sein de la résidence Albert Laurent.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ces différentes subventions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité, je vous remercie.

3. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, foyers-restaurants), pour un montant de 294 593 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Lyon mène une politique volontariste à l'égard de nos seniors qui passe par différents axes, notamment la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes, et un axe autour des questions de santé.

Le rapport en question nous permettrait de débloquer des subventions à ces différentes associations afin qu'elles puissent continuer leur projet annuel ou mettre en place des actions ponctuelles.

Nous sommes concernés par Présence 8^e Rhône, Polydom, le centre social Mermoz et LSR PTT du Rhône.

Eu égard au contenu opportun de cette action et des actions faites par chacune des associations au bénéfice de nos seniors, je vous invite vivement à adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. Programmation financière complémentaire 2017 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 28 000 euros

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, il s'agit d'actions en complément de la programmation financière que nous avons votée au mois de mai, des actions dont l'instruction n'était pas achevée et validée qui sont présentées ce soir.

Trois actions pour le 8^e arrondissement :

- Me We : réalisation d'un atelier participatif de création vidéo avec des habitants du quartier Langlet-Santy pour un montant de 2 000 €.
- Le Bloffique Théâtre qui continue son processus artistique sur la cité Albert Laurent.
- La compagnie des Trois-Huit/NTH8 : un projet qui s'appelle « Mémoires en portrait » par la photographe Sandra MEHL. Une création de supports de valorisation du projet photographique qui a été réalisé en 2016-2017 et qui sera d'ailleurs exposé en mairie du 8^e au mois de décembre, pour un montant de 1 000 €.

Mesdames et Messieurs, si ces dispositions vous agréent, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité, je vous remercie.

5. Attribution au titre de l'année 2017 de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 12 MJC de Lyon, à l'Association « Com'expression » ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) - Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme STEFANI-JACOB.- Par délibération du mois de janvier, vous aviez approuvé l'attribution par la Ville de Lyon de subventions de fonctionnement général aux 12 MJC de Lyon ainsi qu'à l'association Com'expression en application des conventions-cadres signées entre la Ville et ces associations.

Suite aux dialogues de gestion qui se sont tenus avec les services municipaux entre le mois d'avril et le mois de mai, qui avaient pour objet de faire un point précis de toutes les actions et des projets conduits tout au long de l'année par les associations, et suite au fait que celles-ci ont été en mesure de répondre aux attentes conventionnelles et aux objectifs propres à chacune, il a été décidé, en commun accord avec la Ville de Lyon, d'attribuer à chacune de ces associations une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général ajustée sur les éléments de bilan et d'évaluation partagés pendant les dialogues de gestion technique et politique.

En outre, suite à la liquidation de la fédération régionale « Les MJC du Rhône », une union territoriale s'est constituée au mois de septembre 2016 sous forme d'une association régie par la loi 1901. Adhérente de la confédération des MJC, elle regroupe à ce jour 41 MJC

des départements de l'Ain, du Rhône et de la Métropole de Lyon. Elle a pour but de favoriser les échanges, la liaison et la coopération entre les structures adhérentes.

Cette nouvelle union s'intitule Réseau Rhône/Ain/Saône (R2AS). Elle a des objectifs précis comme un plan de formation des administrateurs, l'implication dans les réflexions et l'accompagnement des MJC.

L'attribution de la deuxième tranche que nous voterons dans un premier temps concerne :

- La MJC de Monplaisir : un montant de 133 821 €
- La MJC de Laënnec-Mermoz : un montant de 84 187 €
- La convention-cadre établie entre la Ville de Lyon et le réseau Rhône/Ain/Saône

Mesdames et Messieurs, si ces conventions vous conviennent, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 7 février 2014 avec la MJC de Monplaisir, sise 25, avenue des Frères Lumière à Lyon 8^e - Modification du libellé de l'opération 08290002

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit de faire un avenant qui concerne l'Espace des quatre vents. Cet espace contient le local situé rue Garon Duret, le nouveau bâtiment livré fin 2014, ainsi que les deux salles situées impasse du Presbytère et rue Antoine Fonlupt, mises à disposition de la MJC par la Ville de Lyon.

Ces deux salles sont assez anciennes. Le mobilier y est vétuste et il nécessite d'être remplacé de manière à accueillir les associations dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser la signature d'un avenant à la convention d'investissement signée en février 2014 afin de permettre à la MJC de Monplaisir d'acquérir un nouveau mobilier pour ces deux salles.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 26 282 euros

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit de compléter la délibération du mois de mai 2017 avec des dossiers dont l'instruction n'était pas achevée à l'occasion de cette séance. Pour le 8^e arrondissement, il s'agit de l'URAPEDA Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 700 € dans le cadre de la sensibilisation au risque de détresse psychologique des personnes sourdes et malentendantes.

Si cette disposition vous agréée, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Madame RABATEL ?

Mme RABATEL.- C'est une deuxième subvention pour l'URAPEDA parce qu'il y en avait eu une précédente la fois dernière. C'est une nouvelle subvention. Le handicap des personnes sourdes est un handicap très isolant, il y a des problèmes pour savoir lire et écrire. C'était la précédente subvention d'environ 3 000 € si mes souvenirs sont exacts et, là, c'est un complément sur la détresse psychologique des personnes sourdes parce qu'un certain nombre ont du mal à se sortir de cet isolement.

Quand vous êtes avec des personnes aveugles, vous pouvez leur parler d'égal à égal, cela ne pose pas de problème, mais les échanges avec les personnes sourdes sont très difficiles.

C'est un complément pour cette association qui travaille particulièrement sur cette question de la détresse psychologique des personnes sourdes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 95 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, une ligne budgétaire intitulée « Lieux culturels » permet d'allouer des subventions d'équipement aux structures culturelles lyonnaises réparties sur l'ensemble du territoire, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des équipes administratives, des artistes, des techniciens, et les

conditions d'accueil du public, tout en favorisant le développement d'activités culturelles de proximité sur l'ensemble du territoire.

Concernant le 8^e, il s'agit, dans le secteur danse, de la compagnie Propos. Il est proposé une subvention de 2 000 € pour la mise en conformité de l'électricité dans le studio et l'acquisition de matériel informatique.

S'agissant du musée urbain Tony Garnier, il s'agit de mettre en place des outils informatiques de gestion de billetterie et de gestion du stock de la boutique parce qu'à l'heure actuelle, tout est fait avec des fichiers Excel, ce qui prend du temps et fait courir des risques d'erreurs, pour un montant de 5 000 €.

La convention d'objectifs prévoit également la possibilité d'attribuer à l'association, ponctuellement, des subventions sur des actions spécifiques. À cet égard, l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € sur le projet d'exposition « La vie mode d'emploi » suivant une délibération du mois de mai.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre le développement de cette association en lui attribuant cette aide financière pour son projet d'informatisation.

J'en profite pour vous dire quelques mots sur l'exposition « La vie mode d'emploi » qui démarrera bientôt. Si, aujourd'hui, nos villes sont le fruit de strates successives qui se sont accumulées, mêlées et recouvertes, leur peuplement est constitué d'un tissu vivant en perpétuel remaniement. L'exposition va donc s'employer à démêler l'écheveau de cette histoire pour retracer l'évolution des manières d'habiter les logements populaires par les nouveaux urbains au cours du XX^e siècle.

Le nom de l'exposition est bien entendu un hommage à l'écrivain Georges PEREC dont le livre éponyme propose un florilège de scènes du quotidien, sauf que si l'immeuble dont il parle est imaginaire, le projet du musée urbain est lui basé sur la réalité.

Cette exposition qui se tiendra de septembre 2017 à décembre 2018 sera composée de trois volets :

- une exposition temporaire déclinée sur les 300 mètres carrés des salles d'exposition du musée,
- un programme de médiation culturelle via un cycle de conférences en partenariat avec la médiathèque du Bachut en particulier,
- l'écriture d'un livre intitulé « La fabrique des citoyens » avec le soutien de la mairie du 8^e.

Le vernissage de cette exposition aura lieu le 29 septembre.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous savez que la Ville de Lyon attribue des subventions de fonctionnement aux 14 centres sociaux et à l'Arche de Noé selon deux tranches, une première tranche et une deuxième tranche qui est ajustée suite au bilan et à l'évaluation partagés lors des dialogues de gestion technique et politique.

Vous avez déjà approuvé l'attribution d'une première tranche de la subvention de fonctionnement général et, aujourd'hui, il vous est demandé d'attribuer la deuxième tranche de cette subvention de fonctionnement.

Sur notre arrondissement, nous sommes concernés par quatre centres sociaux :

- Le centre social des États-Unis pour un montant de 164 559 €
- Le centre social États-Unis Langlet-Santy Monplaisir La Plaine pour un montant de 31 356 €
- Le centre social du quartier Laënnec pour un montant de 90 833 €
- Le centre social Mermoz pour un montant de 39 719 €

Je vous remercie d'accorder cette deuxième tranche de la subvention de fonctionnement et d'approuver également les conventions d'application correspondantes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 791 100 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 145, route de Vienne à Lyon 8^e

11. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 500 000,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA

**de 20 logements PSLA située 44, rue du Professeur Nicolas à Lyon
8^e**

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de deux garanties d'emprunt à hauteur de 15 % sollicitées par l'Office public de l'habitat de l'Ain Dynacité :

- La première garantie d'emprunt pour la souscription de quatre emprunts pour un montant de 791 100 € dans le but de réaliser une acquisition en VEFA de 10 logements (7 en PLUS et 3 en PLAI) située au 145, route de Vienne.

- La deuxième garantie d'emprunt pour souscrire un emprunt d'un montant de 3,5 M€ destiné à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements en PSLA situés au 44, rue Professeur Nicolas. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Dynacité s'engage à réserver 3 % de surface habitable pour la Ville de Lyon.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ces rapports.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour cette présentation des deux dossiers que nous allons voter individuellement.

Pour la garantie du 145, route de Vienne, avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Pour la garantie rue Professeur Nicolas, avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 7 500 euros

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Lyon renouvelle une fois de plus son soutien aux associations développant des actions en faveur des personnes démunies. Dans ce dossier, une association est concernée sur notre arrondissement « Ensemble pour un repas », située au 134, avenue des Frères Lumière, pour un montant de 2 500 €.

Pour permettre à notre municipalité de poursuivre sa politique en faveur de l'action sociale, je vous remercie d'accorder cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Lyon 8^e - Stade Pierre Bavozet, 98, avenue Général Frère - Aménagement de vestiaires et sanitaires en structures modulaires - Opération n° 08039520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00004

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une délibération sur laquelle nous avons déjà travaillé au mois de mai 2017 et que nous avons évoquée au titre de « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », rubrique elle-même incluse dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

On nous propose aujourd'hui l'augmentation du nombre de vestiaires sur le stade Bavozet, stade sur lequel le club résident est l'Étoile sportive de La Trinité. On passera de 2 à 4 vestiaires pour répondre aux besoins des nombreux utilisateurs du club, ceci se matérialisant par le biais de structures modulaires.

Le bâtiment envisagé aura une surface de 120 mètres carrés environ et se déclinera de la façon suivante : 2 vestiaires joueurs, 2 blocs douches sanitaires, 1 vestiaire arbitres, 1 local matériel, 1 local entretien, 1 local technique avec, de surcroît, la mise en accessibilité d'un sanitaire existant.

L'opération est estimée à 300 000 € et bénéficiera d'une participation de l'UEFA au titre du programme Héritage Ville Hôte UEFA 2016, ce qui concrétise le fait que Lyon étant une ville hôte, elle bénéficie pour les clubs de proximité d'abondements financiers.

La livraison est prévue pour la fin de l'année 2017. Nous sommes en train de livrer des tables dans le club house et de renouveler le mobilier du club house de l'Étoile sportive de La Trinité.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 16 000 euros aux associations sportives de proximité

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de la troisième et dernière dotation des Lions du Sport très attendue par les clubs de proximité de Lyon et, par déclinaison, du 8^e.

Cette troisième dotation se décompose de la façon suivante :

- 750 € pour l'association Amitié Nature Lyon, association omnisports qui organise chaque année un rallye pédestre à l'automne, en septembre 2017
- 750 € pour l'association relativement nouvelle Sporlygref, omnisports, une aide entrant dans le cadre de la participation des athlètes aux jeux mondiaux des Transplantés à Malaga qui se sont déroulés fin juin 2017
- 500 € pour l'office des sports du 8^e, aide entrant dans le cadre de l'achat de trophées et du fonctionnement de l'office des sports du 8^e.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette troisième et dernière dotation 2017.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association « JF Danse » pour l'organisation du championnat du monde de rock acrobatique le 2 décembre 2017 au Palais des sports de Lyon

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, on nous propose l'attribution d'une subvention de 5 000 € au bénéfice de l'association JF Danse pour l'organisation d'un championnat du monde de rock acrobatique le 2 décembre au grand palais des sports de Lyon.

En partenariat avec la fédération française de danse, l'association JF Danse située dans notre arrondissement au 133, avenue des Frères Lumière, co-organisera le samedi 2 décembre le championnat du monde de rock acrobatique. Ce sera la première fois que cette

compétition sera organisée en France où 5 continents et 35 nations seront représentés.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 115 000 € et la Ville de Lyon participera à hauteur de 5 000 €.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention au bénéfice de l'association JF Danse.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Attribution de subventions pour un montant total de 24 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon et d'une subvention de 17 500 euros à la CCI Lyon Métropole dans le cadre de la 10^e enquête sur les comportements d'achat des ménages

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Comme chaque année, pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité, la Ville accompagne la démarche de plusieurs associations.

Dans le 8^e arrondissement, nous sommes concernés par l'association M ton Marché qui avant était l'association ADPM, qui notamment organise la semaine de la gastronomie qui aura lieu la semaine prochaine, l'animation sur le marché de la place Ambroise Courtois, mardi et samedi matin, « Un marché, un chef ».

Le budget prévisionnel pour la fête de la gastronomie est de 11 670 €. Je vous propose que la Ville alloue à l'association M ton Marché une subvention de 10 000 € pour l'édition 2017.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Illuminations 2016 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 235 euros

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un complément de subvention comme chaque année pour les illuminations et les animations pour les associations du quartier.

Pour rappel, 50 % des subventions sont versées et 50 % sur présentation de la facture pour être certain que l'animation a bien eu lieu.

Pour le 8^e, il s'agit de régulariser l'association du comité des fêtes de Monplaisir pour un montant de 7 511,36 €.

Si cette décision vous convient, je vous prie de la voter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 335 540 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une délibération très classique, il faut simplement voter l'attribution de la deuxième tranche de subvention de fonctionnement 2017 pour les associations gestionnaires d'équipements de jeunes enfants qui, comme vous le savez, représentent un intérêt communal.

Nous sommes concernés dans le 8^e par diverses associations que je vous laisserai découvrir dans le dossier. Le montant global est estimé à 473 680 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Approbation de la programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport qui vous est proposé aujourd'hui vise à soutenir les différentes actions mises en œuvre dans les écoles dans ce qui s'appelle le contrat éducatif local, le contrat local d'accompagnement scolaire et le réseau d'appui et d'accompagnement des parents. Globalement, ce sont toutes les actions autour de la parentalité et de la place des parents au sein des écoles, notamment comme les Lieux Accueils Parents.

Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui propose un certain nombre d'actions. Globalement, il s'agit d'actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République qui favorisent le vivre ensemble, la connaissance et le respect de l'autre, l'estime de soi, la

lutte contre les discriminations, l'égalité garçons/filles, avec une attention particulière portée aux actions autour de la participation citoyenne des enfants et le développement de leur esprit critique et de leur ouverture à l'altérité.

Concrètement, ce sont des actions arts et sciences, toutes les actions menées dans les écoles sur les gestes de premiers secours ou aux actes citoyens sur l'école Mermoz.

Cela concerne les actions qui visent à l'attractivité des écoles et des collèges, il s'agit donc de développer l'ouverture de l'école et de l'accueil de loisirs sur le quartier, de favoriser une relation de confiance entre parents et acteurs éducatifs vers une meilleure connaissance du fonctionnement des écoles, et de faciliter les transitions et passerelles entre tous les temps de l'enfant.

Ce sont par exemple différentes actions autour des Lieux Accueils Parents, toutes les actions et conférences autour de la parentalité ou encore, sur l'école Jean Giono, « Embarquer en sixième en douceur » et une action importante autour des « Coups de pouce clé », autour de la lecture et de l'écriture et autour du langage, notamment sur l'école Charles Péguy.

Le troisième point concerne le bien-être et le rythme de l'enfant pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, notamment en accordant une attention particulière à l'accueil en maternelle et partager entre acteurs de la communauté éducative les enjeux liés aux rythmes de vie et le bien-être de l'enfant.

Ce sont par exemple des actions autour de l'émotion et de la prévention au harcèlement dans plusieurs écoles de notre arrondissement, ou encore ce qui est mis en place dans plusieurs écoles maternelles, des temps calmes après le repas de manière à permettre aux enfants de pouvoir embrayer plus facilement, pour les petites et moyennes sections, sur le temps scolaire.

Dans ce rapport, vous avez un soutien à l'USEP à travers la participation de la Ville au coût lié à l'adhésion. Nous travaillons avec l'USEP sur « Les chemins de la mémoire » et « Les défis sportifs » qui ont lieu à différents moments de l'année, et « Coup de Pouce » sur l'accueil du soir proposé pour les enfants de CP et de lecture/écriture pour les grandes sections.

Concrètement, tout ceci représente un montant de subvention de 103 435 €, de 7 860 € en vacations, de 106 970 € pour la réussite éducative et de 7 750 € en vacations. Les montants que je vous indique concernent uniquement notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité, je vous remercie.

20. Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières Programmation complémentaire 2017 pour un montant total de 19 200 euros

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, j'ai oublié de faire un point sur la rentrée scolaire qui a eu lieu la semaine dernière pour les 7 500 enfants de l'école publique. Cette année, nous avons une nouveauté majeure, c'est la mise en place des CP à 12 enfants dans plusieurs écoles en REP+ de notre arrondissement.

Cela concerne les écoles Charles Péguy (5 CP), Jean Giono (7 CP à 12 dont 4 créations), Alain Fournier (7 CP dont 3 créations), Louis Pergaud (5 CP dont 3 créations).

Ce dispositif a été mis en place depuis la semaine dernière et les évaluations seront mises en œuvre tout au long de l'année. C'est en partenariat avec l'Éducation nationale. Ceci représente un investissement de plus de 500 000 € sur la Ville de Lyon pour la réussite éducative de nos enfants.

Un deuxième point concerne la clôture du dispositif avec l'équipement de tableaux numériques interactifs des deux dernières écoles de notre arrondissement, Simone Signoret et Maryse Bastié. La livraison de l'école Simone Signoret a permis l'ouverture de 4 nouvelles classes dans un nouvel équipement mitoyen de l'école, avec l'agrandissement du restaurant scolaire, ce qui a généré 3 ouvertures de classe au sein de l'école.

À noter également la fermeture d'une classe à l'école Lumière mais programmée puisque, d'ici un an, nous avons un agrandissement du restaurant scolaire et du gymnase de l'école, il s'agissait de fermer en douceur 2 classes : une classe cette année et une classe l'année prochaine basculée sur les écoles Combe Blanche et Simone Signoret.

M. LE FAOU nous a informés que le permis de construire avait été déposé pour un nouveau groupe scolaire sur le secteur de Berliet avec un effectif théorique de 18 classes.

Pour revenir au rapport, il s'agit d'accompagner les opérations classiques dites chantiers de loisirs qui concernent les adolescents de 14 à 18 ans en liaison avec les structures d'éducation populaire, et des chantiers dits éducatifs pour des jeunes âgées de 16 à 25 ans avec les structures d'éducation populaire et notamment la sauvegarde de l'enfance.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par les chantiers mis en œuvre par le centre social des États-Unis pour un

montant de 786 € et de 800 €, un mis en place cet été et un autre qui le sera le mois prochain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2017, pour un montant total de 23 400 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2017 pour ce dispositif

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme le dispositif lié aux chantiers d'été, celui de Ville Vie Vacances est géré par la Ville de Lyon mais pour le compte de l'État dans le cadre des contrats de ville. Il consiste à accompagner un certain nombre de structures d'éducation populaire dans un souci d'insertion de jeunes qui vivent de grandes difficultés.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par deux actions menées par le centre social Langlet-Santy pour un montant de 900 € chacune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité, je vous remercie.

22. Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) à 8 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2017 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme pour les rapports liés aux MJC ou aux centres sociaux, il vous est proposé aujourd'hui de voter la deuxième tranche de soutien à la maison de l'enfance de Monplaisir. Une première tranche a été votée en début d'année et, suite aux dialogues de gestion technique et politique qui ont eu lieu voici peu de temps, les conditions sont réunies pour le versement de la deuxième tranche qui comprend la dotation globale de fonctionnement et l'accompagnement de la Ville au titre des rythmes scolaires pour chacune des structures d'éducation populaire.

Nous sommes concernés pour notre arrondissement par la maison de l'enfance de Monplaisir pour un montant de deuxième tranche de 114 527 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Programmation financière complémentaire 2017 au titre de la santé et de la lutte contre le sida. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 11 771 euros

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport vous propose l'attribution de subventions à diverses organisations qui œuvrent dans le domaine de la santé et plus particulièrement autour des politiques de prévention,

d'accès aux soins et d'accompagnement, également un autre volet d'intervention autour de la santé mentale, la lutte contre le VIH, les hépatites et les addictions.

La Ville de Lyon s'engage en 2017, comme chaque année, dans l'organisation de la journée du 1^{er} décembre, la journée mondiale de lutte contre le sida.

Dans notre arrondissement, ce rapport vous propose l'attribution de subventions à divers organismes et plus particulièrement à l'association DA TI SENI avec des actions particulières autour du dépistage dans des lieux de convivialité.

Ce rapport propose l'attribution pour un montant total de 11 771 €. Si ce rapport vous agrée, je vous demande de bien vouloir l'approuver. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur TOURAINE ?

M. TOURAINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je me félicite que, comme chaque année, la Ville soutienne plusieurs associations engagées dans la lutte contre le sida et singulièrement l'association ALS. Je rappelle que le L de ALS signifie association lyonnaise et en même temps association de lutte contre le sida.

C'est une association qui avait été créée dans les années quatre-vingt, elle a permis de prendre en charge de nombreux malades qui étaient dans des situations extrêmement difficiles. En cette période, la maladie était mortelle. Depuis, la maladie s'est transformée grâce aux traitements en une maladie chronique mais les besoins sanitaires et sociaux ne sont pas moins nombreux, de même que les besoins pour la prévention.

Cette association œuvre notamment pour essayer de limiter les nouvelles contaminations. Je rappelle que chaque année en France 6 000 à 7 000 personnes nouvellement contaminées sont répertoriées et c'est bien sûr préoccupant. Il y a toujours besoin d'associations actives et militantes dans ce domaine.

Je rappelle que cette association a été créée très précocement, avant un grand nombre d'associations nationales qui ont ensuite développé des actions remarquables, et parmi celles-ci, créée peu après l'ALS, l'association Act Up dont l'histoire est retranscrite dans un film qui est actuellement dans les salles de cinéma de notre ville.

On voit bien que ces actions ont eu un rôle considérable dans la prise en charge de cette épidémie et qu'elles ont toujours une nécessité d'action. C'est vrai qu'à côté de l'ALS, plusieurs autres associations sont également soutenues utilement dans ce combat.

Pour ce qui me concerne, il y a longtemps que je n'ai plus de fonction officielle dans cette association, je peux sans gêne apporter mon soutien à ce vote pour ces subventions. Cette association est présidée depuis très longtemps par Mme le Dr RETORNAZ.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?
Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai deux questions diverses si vous me le permettez mais qui seront très courtes.

La première concerne le problème du stationnement payant qui est apparu au mois d'août dans certaines zones. Depuis que l'autophobie sévit et que l'on rackette les automobilistes, il était quand même de tradition qu'au mois d'août on puisse sans souci laisser sa voiture sans avoir un PV. Or, il n'y a pas très longtemps, avenue des Frères Lumière notamment, et même cours Gambetta je crois, je me suis rendu compte que des gens pensant en toute bonne foi que ce n'était pas payant ont eu un PV. On m'a dit que c'était signalé sur les appareils mais je ne sais pas si, comme moi, vous regardez chaque fois les petites lettres sur l'appareil. Ce n'est pas évident.

J'ai dit aux agents qui mettaient ces PV que c'était le mois d'août, c'était gratuit. Ces agents m'ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas de la police mais qu'ils étaient, comme c'était écrit dans leur dos, des agents exclusivement destinés à mettre des PV. Ils m'ont dit qu'à certains endroits, cela restait gratuit et qu'à d'autres, c'était payant.

Je voulais demander à Monsieur le Maire si ceci était un décret qui ne passait pas par les Conseils d'Arrondissement. Je suis présent à tous les Conseils d'Arrondissement, je crois que je suis attentif. Si tel n'était pas le cas, vous voudriez bien m'en excuser. Comment se fait-il que l'on n'ait pas entendu parler au Conseil d'Arrondissement de cette mesure ?

M. LE MAIRE.- C'est un règlement sur l'ensemble de la Ville de Lyon voté en Conseil Municipal et qui s'applique dans tous les arrondissements.

Si ce n'est écrit que sur l'horodateur, celui qui ne paye pas ne le verra pas. C'est une évidence.

Auparavant, le mois d'août était gratuit. Je sais que depuis de nombreux mois, au moins une année si ce n'est deux, le mois d'août n'est plus gratuit à Lyon. Lyon étant une ville attractive, nous avons de plus en plus de touristes et, même au mois d'août, nous avons des

problèmes d'embouteillages. Il faut réguler pour que tout le monde y trouve son compte.

M. MORIN.- Merci pour cette réponse.

Si vous permettez, ma deuxième question qui émane d'un citoyen du 8^e concerne un espace démoli. Il y avait un magasin Aldi, qui était bien pratique pour les riverains car il faisait à la fois de l'alimentation avec des prix intéressants et d'autres prestations, notamment des appareils ménagers et divers produits de ce genre. Ce magasin est démoli et, pour l'instant, il y a ce que l'on appelle un magasin éphémère.

Ma question a deux volets : éphémère, cela veut dire jusqu'à quand ? Et surtout, deuxième aspect de ma question : qu'est-ce qui sera construit à la place de ces espaces qui seront libérés ?

M. LE MAIRE.- C'est un problème privé, ce ne sont pas des bâtiments municipaux. Ils appartiennent à des privés qui ont des projets. Il y avait un magasin Aldi qui avait du mal à exister, à vivre correctement. Il y a d'autres projets dessus. Comme on attend ce projet, c'est l'éphémère qui fait le tampon. M. AUZAL a peut-être plus d'éléments sur ce point ?

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, Monsieur MORIN,

Effectivement le magasin Aldi appartient à un propriétaire privé qui l'a mis en vente suite à la volonté d'Aldi de quitter cet emplacement. Nous avons eu plusieurs projets et les services du développement économique de la Métropole et de la Ville se sont penchés pour essayer de trouver une solution pour combler ce manque et ce départ d'Aldi. Il avait été envisagé aussi des cabinets médicaux.

Tout a échoué et le propriétaire a décidé de vendre. Pour l'instant, nous avons un magasin éphémère pendant trois mois, nous n'en savons pas plus pour la suite.

M. LE MAIRE.- Pour tout vous dire, Monsieur MORIN, Aldi avait le projet de s'agrandir. Malheureusement, des rumeurs (vous

connaissez peut-être certaines de ces personnes) ont fait courir le bruit que c'était la construction d'une mosquée. Si bien qu'il y a eu une levée de boucliers qui a fait capoter le projet. Faites passer le message si vous pouvez.

D'autres demandes de parole ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lors de notre dernier Conseil d'Arrondissement, j'avais annoncé la Convergence Vélo qui se tient le premier dimanche de septembre. C'était dimanche dernier.

Vous avez sans doute vu que l'événement avait remporté un succès sans précédent puisqu'on a quasiment doublé le nombre de participants depuis l'an passé, qui avait lui-même doublé par rapport à l'année précédente.

Il faut dire que cette manifestation se déroule à l'initiative des communes sur lesquelles le cortège passe et le 8^e arrondissement est à l'origine des premières manifestations, en 2012. À l'époque, c'était sur un mode assez confidentiel. Depuis, vingt communes et arrondissements y participent et, sur le 8^e, M. MATARFI est venu immortaliser l'événement, il a bien fait puisque nous étions à peu près une centaine au fil du cortège, des personnes nous attendaient en chemin pour nous rejoindre. Le cortège de la Convergence a réuni 2 000 cyclistes dont le président de la Métropole qui nous a accompagnés pendant tout le trajet.

C'est un signal très intéressant et très positif puisque cela signifie que les Lyonnais et les habitants de la Métropole en général ont compris l'intérêt de se déplacer à vélo en ville. C'est aussi dans la convivialité un signal très important lancé à nous, élus, pour que les aménagements se développent en conséquence puisque, évidemment, quand on trace quelques aménagements cyclables alors qu'une poignée de cyclistes se déplacent, ce ne sont pas les mêmes besoins que

lorsqu'on arrive à avoir à certaines heures de véritables embouteillages sur les pistes cyclables des grands axes comme le cours Gambetta, des axes où, d'après les comptages du Grand Lyon, 30 % des déplacements se font à vélo parce que les gens choisissent ces axes très roulants.

La Ville de Lyon et la Métropole sont sur la bonne voie pour que nous ayons à terme une commune et une agglomération plus respirable et plus vivable dans un mode apaisé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autre demande d'autres questions ? *(Non)*

Je lève cette séance en vous remerciant pour votre participation.

(La séance est levée à 20 heures 13).